

LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS

*RAPPORT INTERESSANT DU
DOCTEUR GEORGES VILLE-
NEUVE SUR L'ADMINISTRA-
TION DE L'ASILE ST-JEAN-DE-
DIEU. — LA GUERRE EXONE-
REE. — LES ALIÉNÉS CRIMI-
NELS. — COMMENT LES SOEURS
DONNENT 74,000 DOLLARS A
LA PROVINCE.*

Dans le rapport du secrétaire et registraire de la province, il n'est peut-être pas de pages plus intéressantes que celles où le docteur Villeneuve, surintendant de l'asile Saint-Jean-de-Dieu, rend compte de son administration.

On sait que cet asile, le plus important de la province et peut-être du pays, constitue une municipalité distincte, enclavée dans celle de Montréal. A cela rien d'étonnant quand on songe qu'il y a là une population, malades et personnel compris, de près de deux mille cinq cents âmes.

* * *

En 1915, on a admis 76 patients de moins qu'en 1914, ce qui fait dire au docteur Villeneuve que le régime des diminutions annuelles dans le chiffre des admissions, qui régnait depuis 1911 et s'était trouvé interrompu en 1914, a repris d'une façon notable.

Voilà un heureux présage dont il convient de se féliciter.

L'augmentation de 1914 avait été attribuée d'abord, par le surin-

endant. à la guerre, mais il se corrige maintenant et l'attribue à la crise immobilière, qui entraînant tant de ruines après elle, surtout chez les gens de la petite épargne a fait chavirer des raisons mal chevillées. (Le surintendant de Verdun continue de voir dans la guerre la cause de tout le mal.)

En 1915, on a pu congédier 83 hommes et 73 femmes, en tout 155 patients, soit une augmentation de trois sur les chiffres de 1914. Le pourcentage des guérisons obtenues en 1915 est de 29.03 pour cent contre 27.38, en 1914, soit, constate le rapport une légère augmentation de 1.65 pour cent, en faveur de 1915.

Le taux des guérisons a été pris sur le total des admissions. Le pourcentage est supérieur quand on déduit de ce total les cas appartenant à des formes reconnues incurables d'aliénation mentale. Il donne alors 67 pour cent.

Depuis quelque temps, à la demande du ministre de la justice, l'asile Saint-Jean-de-Dieu reçoit des aliénés criminels. Le docteur Villeneuve en conçoit de l'inquiétude, et il en expose les motifs qui l'ont fait naître, dans son rapport au ministre.

M. Doherty a obéi en cela à des raisons humanitaires, parce que la division des aliénés du pénitencier de Kingston, où étaient internés tous les détenus du Canada devenus aliénés, n'était nullement préparée pour les recevoir.

Cet internement à Saint-Jean-de-Dieu n'est heureusement que temporaire. Le docteur Villeneuve dit, en effet, que tout en ayant pris soin de ne recevoir, à Saint-Jean, que ceux qui n'avaient pas de mauvais instincts, ne dissimule pas son in-

quétude de la co-habitation des tarés avec les autres malades.

"La présence des aliénés criminels dans l'hôpital, écrit-il, nous a toujours vivement préoccupés; car c'est une question d'une importance exceptionnelle. L'expérience d'un grand nombre de cas nous confirme dans l'opinion que l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu, organisé surtout au point de vue des maladies mentales, basé sur des méthodes de douceur et d'abstention autant que possible des moyens de rigueur et de réclusion, ne répond pas aux conditions requises pour un asile de sûreté, comme il convient pour la réception et la garde des aliénés criminels. La présence d'une certaine catégorie de ces derniers, surtout ceux qui présentent des perversions morales, des tendances permanentes aux réactions violentes ou des idées constantes et déterminées d'évasion, sont une source perpétuelle d'inquiétude pour le personnel, souvent de désordre et presque toujours de souffrance pour les autres malades, parce qu'ils imposent des mesures restrictives dont il est presque impossible d'empêcher la généralisation aux autres patients de la même division qu'eux, lesquels, autrement, n'y seraient pas assujettis.

"Cette question de l'internement des aliénés n'est pas nouvelle, elle n'est pas non plus seulement particulière à notre province. Elle est l'objet, depuis un demi-siècle, de discussions passionnées parmi les aliénistes du monde entier et elle est d'actualité partout où elle n'a pas été résolue par la construction d'établissements spéciaux, avec des dispositifs particuliers, destinés surtout à neutraliser les tendances nocives des aliénés difficiles et à prévenir les chances d'évasion."

M. le docteur Villeneuve conclut en demandant la construction de plusieurs établissements spéciaux, constatant que ceux qui existent actuellement sont insuffisants pour pourvoir à toutes les catégories de malades souffrant d'aliénation mentale.

Il réclame particulièrement la construction d'un hôpital psychiatrique pour les cas aigus et curables, et la construction d'un asile de garde et d'infirmerie pour les aliénés chroniques, dangereux, indociles, indignes de confiance ou invalides; et enfin l'organisation d'une colonie pour les aliénés chroniques, valides, paisibles et dociles.

* * *

Le gouvernement ne semble pas prévoir, dans les estimés qu'il soumet à la chambre, une dépense suffisante pour répondre aux améliorations demandées par le docteur Villeneuve.

On ne peut tout de même pas dépenser un million pour toutes les fins...

Terminons cette course rapide à travers l'une des pièces les plus intéressantes qui aient été soumises à la chambre par la citation d'une page que nous nous abstenons de commenter. Telle qu'elle est sortie de la plume du docteur Villeneuve, elle constitue une excellente réfutation à tous les médisants de nos institutions religieuses et un éloge mérité et excellent au dévouement des saintes filles de la Providence qui dirigent l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Après avoir exposé l'état financier de l'institution, le docteur Villeneuve continue comme suit:

"Les dépenses ont atteint le chiffre de \$373,757.11 et les recettes celui de \$379,811.80, laissant un surplus apparent de \$6,042.69. Je dis apparent, car c'est le seul montant que nous aurions pu porter au compte du remboursement de l'emprunt d'un million fait en 1897, lors de la construction du présent hôpital et sur lequel nous n'avons pas encore remboursé un seul sou.

"Les religieuses ont aussi établi que le prix moyen que leur coûte une journée de malade est de \$0.42, soit \$153.30 pour une année de 365 jours. Elles reçoivent du gouvernement la somme de \$120.00 par malade, par année. Elles sont donc forcées de faire appel au revenu que leur rapporte la division des patients privés pour combler la différence.

"Il est bon de remarquer ici que les religieuses n'ont rien chargé dans le rapport financier pour leurs services, et que cette abstention constitue sur les dépenses une épargne considérable dont il faut leur tenir compte. Elles sont ici 248; en leur accordant tout simplement la somme de cent piastres (\$100.00) pour le vestiaire, comme cela se pratique dans les hôpitaux où les soeurs servent gratuitement, on obtient le chiffre déjà respectable de \$24,800.00. En évaluant à \$25.00 par mois, ce qui est le minimum que nous aurions à payer pour un personnel approchant quelque peu de la valeur des religieuses, pour les remplacer, nous formons la somme considérable de \$74,400.00. L'esprit de sacrifice des soeurs ne saurait donc être mis en doute, pas plus que l'importance de l'économie qu'elles réalisent pour la province.

"La modicité des ressources de la communauté et la difficulté de se procurer de l'argent à cause de la gêne du marché monétaire due à l'époque difficile que nous traversons, ont empêché les Révérendes Soeurs de commencer les travaux d'agrandissement projetés pour 1915. Elles ont cependant pu aménager une bâtisse à quelque cent pieds de nos pavillons actuels pour y loger cent et quelques malades, en attendant de pouvoir construire quelque chose de permanent. Elles ont fait également quelques réparations qui ont contribué à donner un meilleur aspect à notre hôpital."

Louis DUPRE.